



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2024

Filière animation - Catégorie B (Femme / Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2024-13 du 30 janvier 2024)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEUX DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, titulaires du grade d'adjoint d'animation principal de 1^{re} classe ou d'adjoint d'animation principal de 2^e classe et comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.</p> <p>Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt 1 an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).</p> <p>Les candidats doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p>JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024</p> <p>dans les locaux du Centre départemental de gestion à Lieusaint et/ou de Centrex à Noisy-le-Grand selon le nombre de candidats admis à concourir.</p>

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 12 mars au 17 avril 2024 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national www.concours-territorial.fr
ou sur le site www.cdg77.fr ou à défaut, par courrier adressé au
Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 25 avril 2024.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé
ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre
départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental
de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**